

**ARRETE FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SPECIALITES : AGENCEMENT ET REVETEMENTS, ESPACES VERTS ET INSTALLATIONS SPORTIVES ET
RESTAURATION**

SESSION 2025

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux,

Vu le Code général de la Fonction publique, Livre III, titre II et notamment les articles L325-1 à L325-22, L325-26 à L325-31, L452-35 et L452-38,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu le décret n° 2007-917 du 15 mai 2007 modifié, fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté d'ouverture n° 2025/AR50/DS/AR en date du 25 mars 2025 portant ouverture d'un concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement - spécialités : agencement et revêtements, espaces verts et installations sportives et restauration – session 2025,

Vu l'arrêté modificatif n° 2025/AR54/AR/LJ en date du 8 avril 2025 portant ouverture d'un concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement specialites : agencement et revetements, espaces verts et installations sportives et restauration – session 2025,

ARRETE

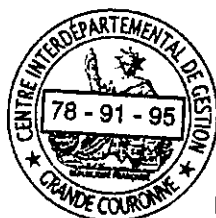
Article I : Le jury commun des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe des établissements d'enseignement - spécialités : agencement et revêtements, espaces verts et installations sportives et restauration - session 2025 est composé conformément au document ci-annexé.

Article II : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, du Centre de Gestion de la Seine-et-Marne, des Centres de Gestion de la région Centre Val-de-Loire, des délégations régionales du C.N.F.P.T. d'Ile de France et de Centre-Val de Loire ainsi que pour le concours externe dans les locaux de l'institution mentionnée à l'article L.5312-1 du Code du Travail.

Article III : Le Directeur Général du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation est adressée à Monsieur le Préfet du département des Yvelines.

Fait à Versailles, le 20/08/2025

Pour le Président absent, par délégation,
La Vice-présidente,



Denise PLANCHON
Maire de la commune de NEAUPHLE-LE-VIEUX

Le Président :
. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.
. informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.
. transmis le : 20/08/2025

REÇU EN PREFECTURE
le 20/08/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AR-078-287800544-20250820-2025AR116AR



GRANDE COURONNE

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT
TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT
Session 2025**

Composition du jury commun aux trois concours

Présidente du jury : TREUSSART Anne-Lise

Président suppléant : ANTONIOL Benjamin

Représentante CAP : PORTEUX Christophe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Mairie de Louveciennes (Yvelines), catégorie C

Collège des élus locaux

- BACLE Laurence, Adjointe au Maire en charge de la culture, de l'animation, de l'environnement et du développement durable, Mairie de Villiers-Saint-Frédéric (Yvelines)
- DANILE Jean-Pierre, Conseiller municipal en charge de la jeunesse et de la restauration scolaire, Mairie de Crosnes (Essonne)
- GAUTIER Nicole, Conseillère municipale en charge de l'environnement et du cadre de vie, Mairie du Port-Marly (Yvelines)
- NAUDET Nicolas, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et des travaux, Mairie de Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise)

Collège des fonctionnaires territoriaux

- ANTONIOL Benjamin, Technicien territorial principal de 2^{ème} classe, Responsable service restauration, Mairie de Massy (Essonne)
- BENDJILALI Magda, Attaché territorial principal, Directrice de la restauration scolaire et de l'entretien, Mairie d'Orly (Essonne)
- DOUTAU Corine, Agent de maîtrise, Responsable entretien général, Lycée Corneille, La Celle-Saint-Cloud (Yvelines)
- PORTEUX Christophe, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, Agent polyvalent de gardiennage et d'entretien du gymnase, Mairie de Louveciennes (Yvelines), représentant de la CAP, catégorie C

Collège des personnalités qualifiées

- JANIVEL Gladys, Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe des établissements d'enseignement, Agent d'accueil, Lycée Jacques Prévert, Versailles (Yvelines)
- LECOMPTE Cécile, Technicienne principale de 2^e classe, Responsable logistique secteur restauration, Mairie de Versailles (Yvelines)
- MICHOT Florent, Technicien principal de 1^{ère} classe, Directeur du centre technique municipal, Mairie de Longjumeau (Essonne)
- TREUSSART Anne-Lise, Attachée territoriale principale, Directrice des personnels de service et de la restauration, Mairie de Versailles (Yvelines)

REÇU EN PREFECTURE

le 20/08/2025

Application agréée E-legalite.com